

Équipements requis pour Espaces clos : formation initiale

Hôte de la formation :

- La dernière version de la directive, des fiches d'identification des risques, des procédures d'entrée, de travail et de sauvetage ainsi que les fiches de contrôle et de cadenassage lorsque requis, pour les espaces clos où auront lieu les exercices pratiques, si disponible remettre 1 copie au formateur avant le début de la formation;
- À la deuxième journée de formation, il y aura des exercices pratiques, de préférence non loin du lieu du cours, par exemple une chambre de vanne, un regard d'égout et une station de pompage ou autre. Pour ce faire, il peut être nécessaire que l'hôte fournisse un camion de service équipé de la signalisation appropriée, d'un levier pour couvercle ainsi que d'une alimentation électrique (génératrice ou autre). À confirmer au préalable avec le formateur avant le début de la formation.

Les travailleurs de chaque organisation devront apporter :

- Un détecteur multigaz calibré, la pompe et les accessoires ainsi que le manuel d'instruction / organisation
- Une bouteille de gaz comprimé et son régulateur / organisation. Ceux-ci servent à effectuer le test de fonctionnalité avant chaque utilisation quotidienne (*bump test*)
- Un trépied, base en H ou un garde-corps avec potence / organisation
- Un dispositif antichute autorétractable de type enrouleur-dérouleur 3 fonctions (antichute, ligne de vie et récupération d'urgence) / organisation
- Un harnais de type gilet A-E ou type croisé A-L-E avec rallonge de l'anneau en D / travailleur
- Un ventilateur portatif et une rallonge électrique pour l'extérieur avec disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT) / organisation
- Les équipements de protection individuelle appropriés pour chacun des travailleurs (survêtements, bottes, gants, casque, etc.), dont la protection respiratoire, selon les lieux des exercices pratiques choisis
- Une veste réfléchissante / travailleur (si l'exercice est à l'extérieur)
- Un véhicule pour le transport des travailleurs et des équipements / organisation
- Facultatif : un treuil de manutention pour levage d'humain / organisation
- Facultatif : une chaise gabier et/ou une longe en Y / organisation
- Facultatif : une perche de récupération pour le sauvetage externe / organisation

Attention :

Le formateur se verra dans l'obligation d'annuler la formation, **si ces équipements sont manquants ou défectueux et 50% des frais, soit l'équivalent d'une journée de formation sera facturé.**

Dans le cas où l'organisation ne possède pas les équipements de sécurité appropriés (équipements manquants ou défectueux); certains formateurs peuvent fournir plusieurs équipements, tels qu'un détecteur multigaz, un garde-corps avec potence, un dispositif antichute 3 fonctions (antichute, ligne de vie et récupération d'urgence) et un ventilateur, dans la mesure où ils sont avisés au moins 10 jours ouvrables avant le début de la formation. Toutefois, suite à la formation, le conseiller responsable des espaces clos à l'APSAM fera un suivi avec le responsable de l'enregistrement pour cette formation, afin de lui offrir de l'assistance technique sans frais. Conformément à notre mission, cette assistance technique permettra de faciliter la prise en charge de la santé et la sécurité du travail par la municipalité, et ce, conformément à la [Loi sur la santé et la sécurité du travail \[chapitre S-2.1\]](#) ainsi qu'aux règlements et normes qui en découlent.